
Discours de la société populaire de Mont-Marat, qui témoigne de son dévouement à la Convention, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire de Mont-Marat, qui témoigne de son dévouement à la Convention, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 362;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29358_t1_0362_0000_6

Fichier pdf généré le 30/01/2023

a prises contre les coupables; nous la conjurons de nouveau de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des ennemis de la République, pour le soutien de laquelle notre commune contribue toujours en recueillant journallement de son propre sol une portion de la foudre qui doit aider à les exterminer; nous jurons que notre serment de vivre libres ou de mourir ne sera pas vain (1).

e

L'ORATEUR de la Sté popul. de Quimper.

Citoyens représentants du peuple,

Avoir affermi la liberté en faisant tomber la tête du traître Capet et celle des députés conspirateurs, avoir retrempe le patriotisme des Français, avoir défendu la république naissante contre les efforts combinés des tyrans de l'Europe, de l'aristocratie, du royalisme, du fédéralisme et du fanatisme, avoir rétabli la félicité publique sur les ruines des abus qui désolaient la France et sur une Constitution dont la sublime simplicité a pour bases indestructibles la liberté et l'égalité, avoir détruit le monument gothique et barbare de nos lois pour y substituer un système de législation plus simple, plus digne du siècle de la raison et de la philosophie, avoir brisé les fers de ces malheureux dont les sueurs, les larmes et le sang arrosèrent si longtemps les plaines de l'Amérique, et que notre luxe et notre cupidité accablèrent pendant plusieurs siècles sous le joug du plus dur esclavage, tels sont vos droits à notre reconnaissance et à celle de la postérité; tels sont vos titres à l'admiration de l'Europe où va retentir de toutes parts le cri de la liberté dont vos décrets sages et énergiques leur communiquent chaque jour l'enthousiasme.

Continuez, braves Montagnards, continuez vos glorieux travaux, nous vous en conjurons au nom de l'humanité qui attend de vous la fin de ses maux, au nom de la patrie que vous seuls pouvez arracher aux dangers sans cesse renaissants dont l'entourent les méchants. N'abandonnez les rênes du gouvernement que lorsque nos armées triomphantes auront planté l'arbre de la liberté sur les débris des trônes renversés et auront éteint la tyrannie dans le sang du dernier des tyrans. Point de paix, point de trêve avec eux. Il faut qu'ils expient ce long enchaînement de malheurs par lesquels leur fatale ambition ravagea notre globe infortuné. Restez à votre poste jusqu'au moment où la République ne comptera dans son sein que des citoyens soumis à la volonté du peuple, où vous aurez coupé la dernière tête de l'hydre des préjugés auxquels l'ignorance asservit encore une foule de Français.

Grâces soient rendues à votre Comité de salut public de la découverte qu'il vient de faire d'une nouvelle trame contre la liberté. Secondez ses généreux efforts. Forts de la confiance du peuple qui a remis dans vos mains les foudres de la vengeance, forts de sa volonté dont vous êtes les organes, frappez, exterminiez les auteurs de ce complot, que leur mort prochaine fasse trembler les scélérats qui seraient tentés d'imiter leur audace, et qu'elle apprenne aux

(1) C 300, pl. 1056, p. 36. Signé FLEURY (présid.), LALIRE (secrét.), HACHETTE fils (secrét.).

tyrans que tous leurs efforts sont impuissants, que les Français veulent être libres et qu'ils ne transigeront jamais avec la tyrannie.

S'il était possible que les nouveaux conspirateurs eussent un parti assez puissant pour en imposer aux républicains de Paris, parlez, et les phalanges républicaines de tous les départements y accourront, persuadés que dans cette circonstance le fédéralisme sera une vertu (1).

f

L'ORATEUR de la Sté popul. de Mont-Marat.
Représentants,

Le cri de la liberté retentit plus fort que jamais au fond du cœur de tous les Français transformés pour la défendre en autant de cyclopes. La France toute entière ne forme plus qu'un vaste Etna. C'est la Montagne redoutable sur le sommet de laquelle vous siègez. Vous en êtes les Dieux vulcains chargés pour nous d'en diriger la foudre. Habitans de Mont-Marat, ci-devant Montmartre, nous vous apportons les prémices du tonnerre. C'est à vous qu'il appartient d'en sillonner les effets destructeurs. L'exemple terrible que vous venez de donner à l'univers étonné, en mettant sans pitié la barrière de l'éternité entre vous et les traîtres accrédités qui siegeoient au milieu de votre enceinte, doit désormais fermer la bouche aux malveillans. Oui, l'énergie que vous venez de déployer sauve la patrie, elle sauve le monde entier du joug de l'esclavage. Qu'ils tremblent donc les conspirateurs, nous n'avons plus rien à redouter de leurs trames, la justice éternelle est assise au milieu de nos représentants. C'est maintenant que nous pouvons, sans crainte, nous reposer sur vous du soin de nos hautes destinées. Impassibles comme l'être suprême, vous nous dirigerez, sans autres passions que celles de la justice.

Recevez-en d'avance nos remerciements, en attendant la gloire immortelle qui doit couronner vos pénibles travaux (2).

g

L'ORATEUR de la Sté popul. de Seyssel. Le Conseil général félicite la Convention nationale sur la découverte de la conjuration d'Hébert et de ses complices. Elle voue leur mémoire à l'exécration publique. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste et elle l'assure que les Citoyens qui la composent ne professent d'autres principes que ceux de la liberté, l'égalité de l'union la plus intime (3).

h

L'ORATEUR du départ^t du Maine-et-Loire.
Représentants,

Un horrible attentat étoit médité contre la souveraineté du peuple; le jour étoit marqué

(1) C 300, pl. 1056, p. 38. Signé VILLOT (présid.), DENIS (vice-présid.), S.M. BILLETTE (secrét.), MOUTGEAT (trésorier). La p. 37 est un résumé de cette adresse.

(2) C 298, pl. 1040, p. 19. Signé LEGENTIL (*Juge de paix*). Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1248; Débats, n° 571, p. 393.

(3) C 298, pl. 1040, p. 20.